

EMPLOIS D'AVENIR DANS L'HÉRAULT : BILAN POSITIF MAIS PEUT MIEUX FAIRE



Texte : Nadira Belkacem
Photo : Jean-Paul Aygalent © Nadira

Ils étaient nombreux (élus, employeurs, jeunes...) à avoir répondu présents à la présentation du bilan provisoire des emplois d'avenir dans l'Hérault lancée par Préfet de l'Hérault, Pierre de Bousquet. Présenté par Jean-Paul Aygalent, Directeur régional adjoint responsable de l'Unité Territoriale de l'Hérault à la DIRECCTE, le bilan montre des chiffres en progression mais encore loin des espérances gouvernementales.

Mis en place en octobre 2012, l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans. Il est constitué d'un contrat de travail conclu entre l'employeur et le salarié et d'une aide à l'entreprise octroyée par l'Etat ou le Conseil général pouvant aller jusqu'à 75 % du SMIC brut. Alors qu'il devait s'arrêter fin 2014, le dispositif a été reconduit pour un an de plus afin de permettre à d'avantage de jeunes, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (titulaire d'un CAP/BEP et en recherche d'emploi 6 mois au cours des 12 derniers mois) de trouver un emploi et une formation. *"Depuis le démarrage du dispositif, 8 900 jeunes ont bénéficié d'un emploi d'avenir en Languedoc Roussillon. Près de 3 400 contrats ont été signés dans l'Hérault"* annonce Jean-Paul Aygalent. *« En 2013, c'est-à-dire la première année, le dispositif a été un peu long à mettre en place. En 2014, les chiffres sont plus satisfaisants. 2015 démarre bien puisque nous comptons déjà 413 emplois d'avenir depuis le début de l'année »* continue-t-il. Alors que les objectifs initialement fixés sont très largement remplis pour le secteur marchand (les entreprises), du travail reste encore à accomplir du côté des associations et des collectivités.

Emplois d'avenir : kesako ?

Les emplois d'avenir permettent de proposer une première expérience professionnelle à des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés, dans les collectivités, associations ou entreprises. L'État finance 75 % du salaire brut du jeune à hauteur du Smic pour le secteur non marchand et 35 % pour le secteur marchand.

www.emploiir.com